



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ARPE

Question écrite n° 61173

Texte de la question

M. André Berthol appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la suppression des mesures ARPE. Négociées par les partenaires sociaux, celles-ci prévoyaient que les personnes de cinquante-huit ans ayant cotisé 160 trimestres, celles de cinquante-sept et cinquante-six ans ayant cotisé 168 trimestres et celles de cinquante-cinq ans ayant cotisé 172 trimestres puissent prendre une retraite anticipée rémunérée à 65 % du salaire brut, l'employeur se devant de les remplacer. Ces mesures, par la volonté des partenaires sociaux, vont être supprimées. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quel dispositif de remplacement est prévu.

Données clés

Auteur : [M. André Berthol](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61173

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2915